

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

S O M M A I R E

Rapport sur les comptes annuels

Annexe – Responsabilités du Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de Résultat

Annexe

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

69, rue du Taur
31000 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Téléphone : +33 (06).25.20.11.09

Adresse : 19 rue Ecopole - 31270 - Villeneuve-Tolosane

Email : cpicques@audientis.fr

AUDIENTIS - LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE - RCA 31/12/2023-3/23

AUDIENTIS - SARL au capital de 91.000 €

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les ressources de votre association sont constituées en partie de subventions d'origine publique qui font l'objet d'un traitement comptable spécifique. Nous nous sommes donc attachés à contrôler le rattachement des produits à l'exercice. Ces éléments font l'objet d'une note au paragraphe « 4.9 – Subventions de fonctionnement » et au paragraphe « 4.10 – Fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels.

Les notes 4.6 et 4.7 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux différentes provisions constituées. Nous avons examiné les conditions de comptabilisation ainsi que le mode de valorisation de ces provisions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

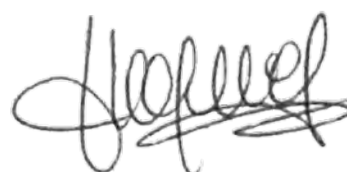
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeneuve-Tolosane,
le 08 août 2024

Le Commissaire aux Comptes,
« **AUDIENTIS** »
Représenté par **Clarisse PICQUES**
Commissaire aux comptes



Téléphone : +33 (06).25.20.11.09

Adresse : 19 rue Ecopole - 31270 - Villeneuve-Tolosane

Email : cpicques@audientis.fr

AUDIENTIS - SARL au capital de 91.000 €
AUDIENTIS - LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE - RCA 31/12/2023-5/23

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Téléphone : +33 (06).25.20.11.09

Adresse : 19 rue Ecopole - 31270 - Villeneuve-Tolosane

Email : cpicques@audientis.fr

AUDIENTIS - SARL au capital de 91.000 €
AUDIENTIS - LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE - RCA 31/12/2023-6/23

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le 31/12/22
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/23	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	49 502	49 502		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0		
Constructions	396 549	306 484	90 065	111 245
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 682 416	1 521 996	160 420	86 707
Immobilisations corporelles en cours	522 378	470 370	52 008	64 226
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 508		2 508	2 508
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 653 353	2 348 352	305 001	264 686
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 934		6 934	28 070
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	83 419		83 419	33 840
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	537 113		537 113	226 942
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	672 540		672 540	1 264 471
Charges constatées d'avance	16 894		16 894	21 867
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 516 901		1 516 901	1 575 190
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	4 170 254	2 348 352	1 821 902	1 839 876

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/23	Exercice clos le 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	146 978	146 978
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	590 654	590 654
Report à nouveau	-117 911	45 696
Excédent ou déficit de l'exercice	-43 830	-163 607
SITUATION NETTE	575 891	619 722
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	288 778	295 612
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	864 669	915 334
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	95 000	35 000
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	95 000	35 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	499 892	516 724
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	499 892	516 724
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 172
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 047	152 036
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	189 436	194 388
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 020	1 042
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 837	24 181
TOTAL DETTES (III)	362 340	372 819
ECARTS DE CONVERSION DU PASSIF (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 821 902	1 839 876

RÉSULTAT

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	900	825		
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	8 349	7 477		
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	338 657	256 304		
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 985 899	1 942 172		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	75 011	81 661	-6 650	-8%
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	61	112	-51	-46%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 408 876	2 288 551	120 325	5%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	5 913	5 089	824	16%
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	786 520	801 621	-15 101	-2%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	66 996	67 221	-225	0%
Salaires et traitements	1 072 470	1 047 517	24 953	2%
Charges sociales	405 212	400 165	5 047	1%
Dotations aux amortissements	67 375	63 137	4 237	7%
Dotations aux provisions	95 000	73 501	21 499	29%
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	17 019	20 460	-3 440	-17%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 516 506	2 478 712	37 794	2%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-107 630	-190 161	82 531	43%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	32 246	4 867	27 379	563%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	32 246	4 867	27 379	563%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	7	70	-63	-90%
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	7	70	-63	-90%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	32 239	4 797	27 442	572%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-75 391	-185 364	109 973	59%

RÉSULTAT

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	7 500	1 268	6 232	491%
Sur opérations en capital	25 035	20 735	4 300	21%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	32 535	22 003	10 532	48%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	974		974	
Sur opérations en capital		246	-246	-100%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	974	246	728	297%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	31 561	21 757	9 803	45%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 473 657	2 315 421	158 236	7%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)	2 517 487	2 479 027	38 460	2%
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-43 830	-163 607	119 776	73%

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Fondée en 1964 par des cinéphiles passionnés réunis autour de Raymond Borde, membre de la Fédération Internationale des Archives du Film (FIAF) depuis 1965 et actuellement présidée par Agnès Jaoui, la Cinémathèque de Toulouse est l'une des trois principales archives cinématographiques françaises et la deuxième cinémathèque de France. Soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Ville de Toulouse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie, elle conserve 56 767 copies inventoriées, 100 000 affiches (première collection d'affiches de cinéma en France), 550 000 photographies, 72 000 dossiers de presse, 15 000 ouvrages sur le cinéma et mène une politique de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique en direction d'un large public.

La Cinémathèque de Toulouse, institution de dimension nationale et internationale, constitue l'un des fleurons de la ville, du département, de la région. De la cité, elle rayonne bien au-delà des frontières.

Le cinéma est devenu un bien patrimonial à part entière. L'archive de la Cinémathèque de Toulouse, films et non-films réunis, constitue sa richesse première. Ses spécificités sont le fondement de son identité, de son indépendance.

L'objet essentiel de la Cinémathèque est bien avant tout de conserver des films dont l'existence est toujours fragile, toujours menacée. Restaurer, conserver des films ne constitue pas cependant une fin en soi. Le patrimoine doit être rendu accessible à tous, au public. Dans la mesure où cela ne nuit pas à la conservation des collections, il doit être montré dans des conditions optimales. C'est ainsi seulement que les œuvres sont respectées, mises en valeur. C'est ainsi qu'elles prennent tout leur éclat. Le patrimoine doit être aussi en permanence accessible à la recherche et à l'étude. La Cinémathèque est un lieu de transmission et d'un juste regard sur le cinéma.

La Cinémathèque de Toulouse n'oppose pas la conservation à la projection. La conservation des films sans projection serait absurde, la projection sans conservation-restauration serait suicidaire. Les projections sont essentiellement fondées sur les collections.

La Cinémathèque est lieu de mémoire, de volonté de mémoire. Œuvrer pour la mémoire du cinéma ne peut se concevoir sans un intérêt et un amour toujours renouvelés pour le cinéma actuel. Le cinéma d'aujourd'hui est notre héritage de demain. A son tour ce legs devra être rendu vivant.

Les moyens financiers sont répartis entre les aides publiques et les ressources propres.

La Cinémathèque est soutenue par le CNC, la ville de Toulouse, le Conseil régional d'Occitanie et le Conseil départemental de la Haute Garonne. L'association perçoit également des soutiens financiers pour des actions spécifiques.

Les ressources propres sont composées de mécénats, partenariats et échanges de marchandises ainsi que des recettes commerciales (billetterie, locations de salle, prestations de services, cessions de droits).

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite à la crise ukrainienne, la hausse des cours des matières premières et du prix de l'énergie s'inscrit dans une période inflationniste qui a un impact significatif sur le budget Energie qui a doublé entre 2022 et 2023.

L'année 2023 a été marquée par les revalorisations salariales avec plusieurs augmentations conventionnelles dans un contexte conjoncturel d'amélioration du pouvoir d'achat.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le projet développement de la Cinémathèque sur le volet immobilier a été acté avec les tutelles et la programmation des travaux sur les deux sites, rue de Taur et Balma est en cours de finalisation avec un démarrage des travaux prévu en 2025.

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et selon les règles suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

4.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées dont l'énonciation liminaire est nécessaire à la bonne compréhension de l'ensemble des comptes annuels sont les suivantes :

4.3 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de droits d'utilisation des logiciels informatiques sont présentées en immobilisations incorporelles et sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Ces logiciels sont amortis sur une durée *de 1 à 2 ans* en mode linéaire.

4.4 Immobilisations corporelles

4.4.1 Patrimoine Cinématographique :

Etant donné les difficultés de valorisation et d'amortissement, les acquisitions et les restaurations de films, documents et revues, sont présentés en charge au titre des exercices concernés et ne sont pas immobilisées.

De la même façon, les donations de films et documents dont l'association est bénéficiaire, ne sont pas valorisées.

4.4.2 Autres immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Un amortissement selon le mode linéaire a été calculé en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

- Constructions et bâtiments s/ sol d'autrui :	10 à 50 ans
- Installations Agencements Constructions :	6 à 14 ans
- Matériel et outillage	3 à 20 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de Bureau et informatique	3 à 8 ans
- Mobilier	3 à 20 ans

4.5 Etat des immobilisations et des amortissements

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 502					49 502
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	49 502					49 502
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	0					0
Constructions sur sol propre	162 956					162 956
Constructions sur sol d'autrui	163 056					163 056
Installations générales, agenc- des constructions	70 537					70 537
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 578 184		104 232			1 682 416
Installations générales, agencements divers	143 731					143 731
Matériel de transport	22 526				752	21 774
Matériel de bureau et informatique, mobilier	353 414		3 459			356 873
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	2 494 405		107 690		752	2 601 343
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 508					2 508
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	2 508					2 508
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	2 546 415		107 690		752	2 653 353

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 502			49 502
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	49 502			49 502
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0			0
Constructions sur sol propre	128 658	2 711		131 369
Constructions sur sol d'autrui	95 258	12 914		108 172
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	61 388	5 555		66 944
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	1 491 477	30 519		1 521 996
Inst. générales, agencements, aménagements divers	134 100	1 502		135 602
Matériel de transport	6 232	4 355	752	9 835
Matériel de bureau et informatique, mobilier	315 115	9 819		324 933
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	2 232 228	67 375	752	2 298 850
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	2 281 729	67 375	752	2 348 352

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

4.6 Provisions pour risques

4.6.1 Remise en état des biens mis à disposition

- Comptabilisation d'une provision relative à l'équipement (intégré à la construction) mis à disposition par la Mairie de Toulouse en vue de son renouvellement futur par la Cinémathèque :

La Mairie de Toulouse, dans le cadre de la convention actuelle concernant les nouveaux locaux de la rue du Taur, a mis à la disposition de la Cinémathèque du matériel et du mobilier spécifiques pour un montant global de 939 179 € qui devront être remplacés à terme.

Depuis 1998 et par prudence compte tenu des imprécisions de la convention précitée, il a été doté une provision globale pour risque de renouvellement de cet équipement. Cette provision pour renouvellement est calculée sur la base de la durée moyenne d'utilisation de ces biens et de la date probable de leur remplacement.

Au cours de l'exercice 2023, il a été repris sur l'exercice pour 4 753 € conformément au plan d'amortissement des équipements renouvelés.

Dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général sur la mise à disposition des locaux de Balma pour la conservation du patrimoine cinématographique, la Cinémathèque s'engage à prendre en charge la remise en état des locaux, qui était estimée à un coût global d'un montant TTC 74 884 €. Les travaux de remise en état ont été réalisés sur le site du Vernet. Le montant repris sur l'exercice est de 4 401€.

4.6.2 Engagements de retraite et assimilés

Une provision pour engagement de retraite est constituée suivant la méthode rétrospective prorata temporis. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2%,
- Table de mortalité : TV 88/90,
- Taux de rotation du personnel : faible
- Taux de progression des salaires : 1 % par an,
- Age de départ à la retraite : 70 ans à l'initiative de l'employeur

Le montant de l'engagement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à 444 782 €. Il a été constaté une reprise de provision pour 7 677 € sur l'exercice.

4.6.3 Litiges prud'homaux

Il n'y a pas de litiges prud'homaux à la clôture de l'exercice.

4.7 Provision pour charges

Néant

4.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.9 Subventions de fonctionnement

Les subventions reçues par l'association sont rattachées à l'exercice concerné.

Les subventions reçues mais non utilisées conformément à leur objet sont constatées au titre des engagements à réaliser sur fonds dédiés.

Ainsi, les subventions attribuées sur l'exercice sont :

	2023	2022
• Subventionnement fonctionnement CNC	612 500	605 000
• Subventionnement fonctionnement Conseil Départemental	280 500	260 500
• Subventionnement fonctionnement Conseil Régional	260 500	260 500
• Subventionnement fonctionnement Mairie de Toulouse	488 500	481 500
• Subvention sur actions Département		
• Subventions sur actions CNC	130 000	100 000
• Subventions sur actions Ville	53 000	55 651
• Subvention sur actions DRAC Occitanie	56 000	10 000
• Subventions sur actions Conseil Régional Occitanie	20 000	
• Autres subventions sur action		12 000
	-----	-----
Total des Subventions de Fonctionnement	1 901 000	1 783 151

4.10 Fonds dédiés

Les ressources externes obtenues des dons, legs, des subventions ou des partenariats, affectées à des projets précis ou non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs ou partenaires sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds Dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « Engagements à réaliser sur ressources affectées », les subventions et aides reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste « Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagés.

4.11 Contributions volontaires

La Cinémathèque n'étant pas en mesure de recenser et de valoriser de manière exhaustive l'ensemble des contributions volontaires, il a été décidé au regard des informations transmises de les présenter dans l'état ci-dessous :

MAIRIE DE TOULOUSE (Rue du Taur)		
Valeur locative	Valorisation 2022	Valorisation 2023
	281 990 €	290 450 €
Entretien des bâtiments	Valorisation 2022	Valorisation 2023
	28 056 €	- €
Communication		
Communication	Valorisation 2022	Valorisation 2023
Affichage	106 810 €	68 484 €
Impression	Valorisation 2022	Valorisation 2023
	- €	- €
Total Communication	106 810 €	68 484 €
TOTAL MAIRIE DE TOULOUSE	416 856 €	358 934 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (Balma)		
Valeur locative	Valorisation 2022	Valorisation 2023
Total Valeur locative	155 040 €	123 799 €
Entretien des bâtiments	Valorisation 2022	Valorisation 2023
	3 487 €	- €
TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	158 527 €	123 799 €

REGION OCCITANIE		
Communication		
Communication	Valorisation 2022	Valorisation 2023
Impression	Valorisation 2022	Valorisation 2023
		5 831 €
Total Communication		5 831 €
TOTAL MAIRIE DE TOULOUSE	- €	5 831 €
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	575 383 €	488 564 €

4.12 Accords de Partenariats et Mécénat

La Cinémathèque a conclu des accords de Partenariat auprès de sociétés ou d'instituts. Ils consistent à un échange de marchandises ou de prestations de services en faveur de la Cinémathèque contre des invitations, billets ou prestations diverses... Valorisé, le montant de ces échanges peut être résumé comme suit au regard de l'exercice précédent :

	2023	2022
- Echanges de marchandises ou de services	51 675	25 932
- Partenariats	25 019	124 953
- Mécénat	8 205	8 136

4.13 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont réintégrées au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations financées, excepté pour les biens non amortissables dont la subvention correspondante est étalée sur 10 ans.

	2023	2022
- Subventions brutes	637 329	619 129
- Subventions inscrites au résultat	<u>(348 551)</u>	<u>(323 517)</u>
Subventions nettes	288 778	295 612

4.14 Matériels concédés par la mairie

Un amortissement a été calculé en fonction de la durée de vie prévue du matériel. Les durées retenues pour l'année 2023 sont :

- Installations et agencement	10 ans
- Matériel et outillage	3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

4.15 Application de secteurs d'activité distincts au regard de la TVA

- Les séances cinématographiques sont assujetties à la TVA au taux de 5,5 %,
- Les recettes " bibliothèque " sont non assujetties,
- Les subventions rattachées à une action culturelle sont non assujetties,
- Les autres recettes (ateliers junior, bar, ventes annexes, ...) sont assujetties à la TVA au taux de 20 %,
Les dépenses concernant chacune de ces rubriques sont distinguées en comptabilité analytique et font l'objet d'une déduction de TVA selon les secteurs et avec l'application d'un prorata pour les dépenses du secteur culturel.
Les dépenses communes sont réparties selon une règle d'affectation physique.
Toutes les recettes et dépenses ne faisant pas partie d'un des secteurs ci-dessus, ne sont pas assujetties à la TVA.

4.16 Situation fiscale de l'association

Dans le cadre de la nouvelle instruction fiscale du 15 mars 1998, les activités de programmation et de projections payantes sont considérées comme lucratives. Il en est de même des activités de cinémathèque junior et ventes annexes (documentation, affiches, livres, ventes de DVD).

Ces activités de la Cinémathèque entrent dans le champ d'application des impôts commerciaux.

5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	146 978				146 978
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	590 654				590 654
Report à nouveau	45 696	-163 607			-117 911
Excédent ou déficit de l'exercice	-163 607				-43 830
SITUATION NETTE	619 722				575 891
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	295 612		18 200	25 035	288 778
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS PROPRES	915 334			6 835	864 669

Les fonds propres sont constitués

- du patrimoine initial de la cinémathèque	146 978
- Des réserves	590 654
- du report à nouveau	-117 911
- du résultat de l'exercice	- 43 830
- des subventions d'investissement restant à virer au compte de résultat	288 778

Total 864 669

5.2 Tableau de suivi des provisions

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour engagement de départ à la retraite	452 459		7 677	444 782
Provision pour renouvellement des biens mis à disposition	59 558		4 753	54 805
Provision pour remise en état	4 707		4 401	306
Provision pour litiges				
TOTAL	516 724		16 831	499 892

5.3 Tableau de suivi des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	Année d'attribution	Montant initial	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds dédiés à la clôture de l'exercice
Subventions d'exploitations						
CNC Musée Virtuel	2023	30 000			30 000	30 000
DRAC Occitanie Musée virtuel	2023	45 000			45 000	45 000
Conseil Régional Musée Virtuel	2023	20 000			20 000	20 000
Contributions financières d'autres organismes						
Palestine	2022	35 000	35 000	35 000		0
TOTAL		130 000	35 000	35 000	95 000	95 000

5.4 Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges liées à l'exploitation normale de l'association comptabilisées sur l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant. Il s'agit essentiellement des locations de films non encore diffusés, de la programmation postérieure à la clôture, d'abonnements et de contrats divers...

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 16 894 € à la clôture de l'exercice.

5.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations ou fournitures aient été effectuées ou fournies. Il s'agit essentiellement des cartes d'abonnement annuel (ciné folie, cartes année scolaire, etc...).

Par contre, il n'est pas tenu compte des cartes d'abonnement de plusieurs séances car il est impossible de mesurer le solde de séances par carte. Pour ces dernières, le produit est constaté entièrement lors de la vente de la carte.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 24 837 € à la clôture de l'exercice.

5.6 Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels enregistrés sur l'exercice correspondent :

- à la quote-part de subvention pour investissement inscrite au résultat pour 25 034 €
- au complément de subvention d'équilibre accordé par le CNC pour un montant de 7 500€ au titre du financement du déficit 2022

5.7 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles enregistrées sur l'exercice correspondent essentiellement :

- à la régularisation de la subvention de l'institut Français pour le projet cinéma au Portugal pour un montant de 974€

6. Autres informations

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres s'élève à un montant global de 179 183 €.

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

69, rue du Taur
31000 TOULOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

**Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2023**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé



Téléphone : +33 (06).25.20.11.09

Adresse : 19 rue Ecopole - 31270 - Villeneuve-Tolosane

Email : cpicques@audientis.fr

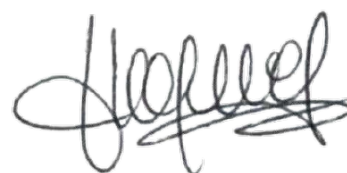
AUDIENTIS - LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE - RCR 31/12/2023 - 2/4

Conventions concernant le financement de l'Association :

Ces conventions concernent le financement de la CINEMATHEQUE de TOULOUSE par les institutions administrateurs, à l'aide de subventions destinées au fonctionnement de l'Association, à la mise en œuvre d'actions entrant dans le cadre de son activité ou à l'acquisition d'immobilisations. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau annexé au présent rapport en raison de leur nombre important.

Fait à Villeneuve-Tolosane,
le 08 août 2024

Le Commissaire aux Comptes,
« **AUDIENTIS** »
Représenté par **Clarisse PICQUES**
Commissaire aux comptes



CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

SUBVENTIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2023

Administrateur concerné	2023	2022
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION (DRAC)		
Subvention de fonctionnement		
Subventions sur actions		
RESSOURCES NUMERIQUES ET NOUVELLES MEDIATIONS	7 000,00	7 000,00
PROJET ÉTÉ CULTURE	4 000,00	3 000,00
MUSEE VIRTUEL	45 000,00	
Subvention d'investissement		
MAIRIE DE TOULOUSE		
Subventions de fonctionnement	488 500,00	481 500,00
Subventions sur actions		
CINEMA EN PLEIN AIR	3 000,00	3 000,00
FESTIVAL CINE CONCERT SYNCHO (Casino Théâtre Barrière)	50 000,00	50 651,00
Subvention d'investissement	4 200,00	
CONSEIL REGIONAL - REGION OCCITANIE		
Subvention de fonctionnement	260 500,00	260 500,00
Subventions sur actions		
MUSEE VIRTUEL	20 000,00	
Subvention d'investissement		
CONSEIL DEPARTEMENTAL - HAUTE-GARONNE		
Subvention de fonctionnement	280 500,00	260 500,00
Subventions sur actions		
Subvention d'investissement		
CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE (CNC)		
Subvention de fonctionnement	612 500,00	605 000,00
Subventions sur actions		
FESTIVAL HISTOIRE DE CINEMA	100 000,00	100 000,00
MUSEE VIRTUEL	30 000,00	
Subvention d'investissement	14 000,00	28 000,00

Fait à Villeneuve-Tolosane,
Le 08 août 2024

SARL AUDIENTIS
Clarisse PICQUES

